



## Besoin de travaux d'amélioration de votre habitat ? Isle Rénov vous accompagne !

Les aides aux travaux vont être reconduits en 2026. Il est encore temps de rénover votre logement !

Si vous souhaitez réduire vos factures d'énergie, retrouver un logement décent ou l'adapter pour bien vieillir chez vous, il existe les dispositifs MaPrime Rénov', MaPrime Logement Décent et MaPrime Adapt'.

Avant de se lancer, il est naturel de se questionner sur la priorité à donner à ses travaux, aux options possibles pour une rénovation efficace et les aides financières potentielles.

Votre communauté de communes a créé l'opération Isle Rénov' pour vous aider dans vos démarches. Le Pays de l'Isle en Périgord agréé « Mon accompagnateur Rénov » en assure l'animation. L'opération concerne le territoire des communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle et Crempse en Périgord et Isle Double Landais.



Nous sommes vos interlocuteurs pour répondre à toutes vos questions de façon neutre, indépendante et gratuite. Notre rôle est d'établir avec vous votre projet de travaux en fonction des spécificités de votre logement, votre ambition de rénovation et limiter votre reste à charge.

Nous vous accompagnons du montage du dossier d'aide financière auprès de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) jusqu'au versement de votre subvention.

Le Pays de l'Isle permet le financement des travaux de plus de 150 foyers chaque année.  
Pourquoi pas vous ?

### Les aides de l'ANAH en 2026

- Pour les travaux de rénovation énergétique globale, pour les propriétaires ayant des ressources modestes, l'aide MaPrimeRénov' de l'ANAH peut financer entre 60 % et 80 % du montant HT des travaux, et l'accompagnement est gratuit.
- Pour les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, l'aide MaprimeAdapt' rassemble l'aide de l'ANAH, des caisses de retraites et du crédit d'impôt. Le parcours est simplifié, un seul dossier suffit ! Pour les propriétaires ayant des ressources modestes, elle peut financer entre 50 et 70 % du montant HT des travaux, et l'accompagnement est gratuit.

*Les aides de l'ANAH peuvent également concerner les travaux d'amélioration des logements locatifs, et les projets de rénovation énergétique des propriétaires occupants ayant des ressources plus élevées.*

**Attention, les demandes de financement doivent être faites avant la réalisation des travaux !**

#### Vous souhaitez vous renseigner ?

Contactez le Pays :

→ par téléphone au 05 53 35 13 53

→ par mail à l'adresse [habitat@pays-isle-perigord.com](mailto:habitat@pays-isle-perigord.com)

Vous pouvez également prendre rendez-vous pour nous rencontrer lors d'une de nos permanences mensuelles à **Mussidan, Montpon-Ménestérol, Saint Astier, Neuvic ou Villamblard**.